

INSCRIPTION

L'âge minimum requis pour une inscription est de 16 ans révolus.

L'inscription est considérée comme définitive à l'envoi de la confirmation par l'ifage.

Cours et formations financés par l'étudiant-e :

L'inscription à un cours ou à une formation peut s'effectuer soit directement auprès de l'une de nos réceptions, soit par téléphone, soit via notre site internet www.ifage.ch

Les frais d'écologie doivent être acquittés avant le début du cours ou de la formation. Différentes solutions de financement peuvent être proposées afin de soutenir la réalisation du projet de formation. Les informations relatives aux financements sont disponibles auprès de nos réceptions ou sur notre site internet www.ifage.ch/financement.

Cours et formations financés par un tiers privé (p. ex. employeur, association de soutien) :

Lorsque les frais de cours ou de formation sont pris en charge par un tiers privé, le formulaire de prise en charge, disponible en ligne ou auprès de nos réceptions, doit être dûment complété et signé par le tiers concerné.

Pour être valable, ce document doit nous parvenir au minimum 10 jours calendaires avant le début du cours.

Cours et formations pris en charge dans le cadre d'une mesure étatique (p. ex. Hospice général, Office cantonal de l'emploi, Assurance invalidité, Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue) :

Les conditions d'inscription applicables sont celles définies par l'institution concernée. Nous vous invitons à vous référer aux modalités convenues avec cet organisme. Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de nos réceptions ou directement auprès de l'organisme en charge du financement.

Le chèque annuel de formation délivré par le Canton de Genève (« CAF ») peut être utilisé pour les cours et formations mentionnant un numéro de CAF. La demande est effectuée par l'étudiant-e avant le début du cours ou de la formation. L'obtention du CAF est soumise à conditions.

PAIEMENT

Le paiement s'effectue en francs suisses. Les modes de paiement acceptés sont les suivants :

- Espèces, carte de débit, Postcard, Twint, chèque annuel de formation (CAF, selon conditions en vigueur), Code QR, bon de formation continue suisse ;
- Cartes de crédit acceptées : Visa, Mastercard et American Express.

FRAIS D'ANNULATION D'INSCRIPTION

La résiliation, par l'étudiant-e, d'une formation d'une valeur supérieure à CHF 3'000.- entraîne des frais d'annulation de CHF 300.- pour traitement administratif.

Toute résiliation annoncée par écrit au moins 7 jours calendaires avant le début du cours ou de la formation (hors conditions spéciales) donne lieu à des frais d'annulation, déduits du montant total. Le solde éventuel est remboursé. Si la facture n'a pas encore été réglée, les frais d'annulation restent dus.

En cas d'annulation intervenant jusqu'à 72 heures avant le début du cours, les frais d'annulation sont déduits et le solde est porté au crédit du compte de l'étudiant-e sous forme d'avoir, valable 24 mois. Passé ce délai, et sans assurance annulation ifage, aucun remboursement ni avoir n'est accordé et la facture demeure exigible.

Les dispositions relatives aux examens sont régies par les règlements applicables.

ASSURANCE ANNULATION

Au moment de l'inscription, l'étudiant-e a la possibilité de souscrire une assurance annulation valable en cas de :

- maladie de l'étudiant-e (médicalement attestée) ;
- accident de l'étudiant-e (médicalement attesté) ;
- décès de l'étudiant-e ou d'un membre de la famille au 1^{er} degré ;
- changement notable des conditions de travail de l'étudiant-e avec empêchement manifeste de se rendre en cours (attestation de l'employeur nécessaire).

Le remboursement est effectué au prorata des cours suivis, la date du justificatif faisant foi. Cette assurance n'est pas comprise dans le prix du cours ni de la formation.

Les tarifs de l'assurance annulation sont les suivants :

- Une assurance au prix de CHF 30.-, valable pour un cours ou une formation dont le prix est inférieur à CHF 1'200.- ;
- Une assurance au prix de CHF 80.-, valable pour un cours ou une formation dont le prix est compris entre CHF 1'201.- et CHF 3'000.- ;
- Une assurance au prix de CHF 150.-, valable pour un cours ou une formation dont le prix est supérieur à CHF 3'000.-

ANNULATION DE COURS PAR L'IFAGE

La direction de l'ifage peut en tout temps décider de fermer un cours ou une formation. Cette fermeture entraîne le remboursement intégral des sommes versées.

Aucune indemnité pour dommage ni aucun intérêt n'est exigible en cas d'annulation de cours.

RÉSERVES, CONDITIONS SPÉCIALES ET PRÉCISIONS

La direction se réserve le droit :

- de ne pas ouvrir les cours qui réuniraient un nombre insuffisant d'inscriptions ;
- d'adapter le lieu et la modalité d'enseignement (présentiel, blended learning ou à distance) si les circonstances l'exigent ;
- de prendre toute mesure jugée opportune pour assurer la bonne marche des cours ;
- de sanctionner, voire d'exclure de l'ifage toute personne portant atteinte aux intérêts de la Fondation, selon les termes du règlement des étudiant-e-s.

La durée des cours est indiquée en heures.

La documentation est à la charge des étudiant-e-s, sauf disposition particulière. Les supports et manuels requis sont communiqués par le formateur ou la formatrice lors du premier cours.

Toute demande de dérogation aux conditions réglementaires des cours, formations, travaux ou examens doit être formulée à l'inscription et accompagnée d'un certificat médical précisant le cadre de la dérogation.

CERTIFICATS, DIPLÔMES IFAGE ET ATTESTATIONS DE PRÉSENCE

Les certificats et diplômes ifage sont délivrés aux étudiant-e-s :

- ayant obtenu une note supérieure ou égale à 4 sur 6 ;
- dont le compte est soldé.

Une attestation de présence mentionnant le nombre d'heures suivies peut être délivrée sur demande. Elle sera fournie aux étudiant-e-s dont le compte est soldé.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Lorsque vous procédez à votre (pré)-inscription, vous signez nos conditions générales d'inscription qui comprennent un accord de traitement des données personnelles avec la Fondation pour la formation des adultes (ifage). Les informations recueillies sont destinées à une utilisation dans le cadre de notre activité d'institution de formation professionnelle. Nous traitons vos données personnelles de manière confidentielle et conformément aux dispositions légales, consultables sur : <https://www.ifage.ch/pdp>.

CONCLUSION

Les présentes Conditions générales ont été adoptées par le Comité de direction de l'ifage. Elles annulent et remplacent toutes les dispositions antérieures.

Elles entrent en vigueur le 1^{er} février 2026.

Fondation pour la formation des adultes (ifage).